



FEDE FLASH

N° 181
MAI 2026

CONGRES ANNUEL
Les 7 et 8 Mars 2026

A l'initiative de la Présidente de l'ADEPAPE du Puy de Dôme, Monique FERREIRA, le congrès s'est déroulé dans la Chapelle des Cordeliers à Clermont Ferrand, haut lieu historique mis à disposition par le Conseil Départemental.

Nos travaux se sont déroulés en présence de Madame la Vice-Présidente du Conseil départemental, qui avait également reçu le conseil d'administration la veille du congrès, autour d'un échange riche sur tous les sujets qui font actualité en protection de l'Enfance. Cette rencontre, en présence des responsables du service, ont permis d'identifier leurs priorités d'actions et d'apprécier leur soutien auprès de l'ADEPAPE 63.

Deux parlementaires du Puy de Dôme, nous ont fait l'honneur de leur participation à l'ouverture de nos travaux ; c'est ainsi que nous avons remercié Mme CANALES, Sénatrice et Mme MAXIMI, députée.

Vote des rapports

Les rapports d'activités, financiers et d'orientation ont été votés à l'unanimité des adhérents mandatés présents.

Le mandat du commissariat aux comptes a été renouvelé, confirmant cette mission au Cabinet CERGI CIGOS de Niort, pour un nouveau mandat couvrant les exercices budgétaires de 2026 à 2031.

Mandat des réviseurs aux comptes de l'Assemblée Générale pour 2026

Madame Monique WAMSLER (ADEPAPE CEA « La Passerelle d'Azur ») et Monsieur Loïc LAVAUX (ADEPAPE de la Loire) ont été élus pour assurer cette mission.

Renouvellement du Conseil Fédéral

Le tiers sortant 2026/2032 a été élu dans la composition suivante :

- NARDIN (26)
- Norbert VIEILLAME (31)
- Gérald GILLAIN (47)
- Estelle LAJILI, (06) nouvelle candidature

Toutes nos félicitations et nos remerciements pour leur engagement.

Election du BUREAU

Le Conseil d'Administration du 19 Mars 2026 a élu son bureau pour les deux années à venir :

- Président : Jean Marie MULLER (54)
- 1er Vice-Président : Jérôme BEAURY (14)
- 2ème Vice-Président : Alain MAZEAU (67/68)
- Trésorier : Noël NARDIN (26)
- Secrétaire générale : Valérie HEROUART (45)

CALENDRIER

Conseil d'Administration : Jeudi 18 Juin 2026
Jeudi 24 Septembre 2026
Jeudi 28 Janvier 2027
Vendredi 5 Mars 2027
Jeudi 18 Mars 2027

Commission Etudes et Perspectives : Jeudi 21 Mai 2026 (reportée)
Jeudi 19 novembre 2026

69^{ème} Assemblée Générale 2027 : Samedi 6 et Dimanche 7 Mars 2027
(lieu en cours de négociation)

TRAVAUX CNA/CNAOP

Evolution de l'accouchement au secret et accès à la connaissance de ses origines

La sollicitation par la Haute Commissaire à l'Enfance des instances CNA et CNAOP avait pour but de dresser un bilan de la loi de 2002 qui instituait le CNAOP.

Deux groupes de travail ont été mis en place, auxquels nous avons activement participé par nos retours d'expériences et nos propositions d'évolution de l'accouchement au secret vers un accouchement dans la confidentialité, avec recueil de l'identité de la mère de naissance.

Deux avis ont été formulés et remis début mai à la Ministre Stéphanie RIST et à la Haute Commissaire Sarah EL HAIRI :

- le premier sur l'évolution nécessaire de la loi de 2002
- Le second sur l'évolution de l'instance CNAOP vers un service public d'accès aux origines.

Après plusieurs décennies de défense des intérêts des enfants nés au secret, ces 2 textes vont au-delà de nos propositions ; ils renforcent nos positions qui méritent d'être traduites en propositions législatives.

Vous pouvez consulter nos avis sur le site internet. : www.fnadepape.org

Projet de Loi PROTECTION DES ENFANTS

La Ministre des Solidarités et des affaires sociales et le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux ont sollicité l'avis du Conseil National de l'Adoption (CNA) et du Conseil National de la Protection de l'Enfance (CNPE) .

Le projet de loi reprend les travaux du groupe d'appui évoqué lors du rapport moral présenté en AG Fédéral.

Nous avons participé aux travaux du CNA et déposé un avis auprès du CNPE.

Les avis sont en instance de publication et seront communiqués avec la proposition de loi qui sera déposée.

Proposition de Loi CONGES DE REPRESENTATION

Nous avons réalisé une enquête auprès de l'ensemble des ADEPAPE de notre réseau, qui avait pour but d'évaluer le temps mobilisé par nos militants bénévoles afin d'assurer les différentes représentations, telles que posées dans la loi de 2016.

A l'appui de cette enquête, nous avons voté en congrès fédéral une motion qui mettait en évidence les difficultés, pour les bénévoles en activité professionnelle, d'assumer ces mandats.

Notre Président de l'ADEPAPE de l'Aveyron, Alain PUECH, avait alors sensibilisé son député, Stéphane MAZARS qui a déposé, auprès de la Présidente de l'Assemblée Nationale le 27 Mars 2026, une proposition de loi « **visant à garantir l'effectivité du congé de représentation au bénéfice des associations représentant les personnes accueillies ou ayant été accueillies en protection de l'enfance** ».

Avec quelques présidents du réseau, nous avons préparé une proposition d'amendement qui vise à préciser les modalités de mise en œuvre, afin que ce congé s'applique à l'ensemble des bénévoles qu'ils soient salariés du domaine public ou privé ou artisans ou chefs d'entreprises.

Nous avons déposé ces éléments au Député Thibaut BAZIN, président de la commission des affaires sociales de l'Assemblée, lors d'une récente rencontre. Il nous a précisé un fort embouteillage de textes déposés par les parlementaires actuellement.

Nous allons également solliciter la Ministre pour que cette proposition d'origine parlementaire puisse être reprise dans le projet de texte du gouvernement, en instance de dépôt.

Proposition de Loi Prolongation des dispositions Jeunes Majeurs 21/25 ans

Madame la Députée Marianne MAXIMI a déposé une proposition de Loi « **visant à protéger durablement les jeunes majeurs de l'aide sociale à l'enfance et de la P.J.J.** ».

Au-delà des réserves que nous lui avons soulevées, lors de sa participation à notre Congrès fédéral, elle a relayé les propositions de « Cause Majeurs »...

Si le texte a le mérite de soulever la question de la prise en compte des projets des sortants au-delà de 21 ans, nous restons réservé sur le principe de la non conditionnalité qui est posé et qui, de fait, pourrait à terme être une pure application d'une extension du dispositif RSA aux sortants de l'ASE.

Nous savons par expérience que ce type de disposition, de plein droit et non contractuelle, car non corrélée à un projet du jeune, peut fortement démotiver les jeunes et manquer d'ambition pour eux.

Nous rappelons que le relais à 21 ans par le biais des ADEPAPE est souhaitable par voie de convention et l'avis n° 4598 de la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée Nationale de Novembre 2021 a rappelé la place essentielle de nos associations dans l'accompagnement à l'entrée dans la vie d'adulte. Nous restons donc attentifs aux suites qui seront données.

Assises de la Protection de L'Enfance

Elles auront lieu les 25 et 26 juin 2026 à Strasbourg, sur le thème : « **Attachement : et maintenant ? Parents et proches, des ressources à explorer pour le projet de vie de l'enfant** ».

Nous y participerons, comme les années passées, par notre stand d'information qui sera tenu par nos représentants des associations du Grand Est et de l'Union Régionale d'une part et la participation active de Jérôme BEAURY, en qualité de modérateur dans les différentes séquences de ces assises.

Nous vous demandons de bien vouloir nous envoyer les plaquettes de vos associations que vous voudriez mettre à disposition sur le stand.

VIE DU RESEAU

Hommage à Muguette DINI

Muguette DINI, ancienne sénatrice vient de nous quitter. Elle était la fille de Henri DINI, ancien pupille de l'Etat de la Loire.

Henri DINI, né en 1908, a connu le sort de ces enfants de l'Assistante publique, accueillis dans les fermes dans la première partie du siècle dernier où il fut « pâtre ».

Il a particulièrement réussi une carrière dans l'enseignement au point de terminer celle-ci en qualité d'instituteur, d'inspecteur et de directeur d'une Ecole d'Instituteurs.

Il a témoigné de ce parcours dans deux ouvrages « Gribiche, petit pâtre du Forez » et « Gribiche, brumes et soleils de l'adolescence ».

Sa fille Muguette, très fière de ce parcours et impliquée auprès de notre association du Rhône a porté cette parole, lors du rapport d'information qu'elle a rédigé avec Michelle MEUNIER, également sénatrice, auprès du Sénat en 2014. Rapport qui posait les prémices de la future loi de 2016.

Avec l'ADEPAPE du Rhône, nous avons manifesté auprès de la famille notre reconnaissance à Muguette qui a relayé la réussite de son papa par cet appui à la situation des Pupilles de l'Etat.

Ce type de conviction porte témoignage des possibles en protection de l'enfance et contribue à la lutte contre les inégalités de destin.



GRIBICHE II BRUMES ET SOLEILS DE L'ADOLESCENCE

Illustrations de Michel FRÉROT

